REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

EXERCICE 2020 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUËR, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETAIRE : Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D136_19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : EXERCICE 2020 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-1,
VU la délibération n°29/19 du Conseil municipal du 27 mars 2019 relative au vote du budget primitif 2019,
VU la délibération n°54/19 du Conseil municipal du 22 mai 2019 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2019,
VU la délibération n°98/19 du Conseil municipal du 26 septembre 2019 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2019,
VU la délibération n° D135/19 du Conseil municipal du 19 décembre 2019 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2019,

CONSIDERANT que :
- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le maire de la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exception faire des crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits,
CONSIDERANT les autorisations budgétaires du budget principal de la Ville des Lilas au titre de l'exercice 2019,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la commission compétente,
Vu le rapport du représentant légal,

Monsieur BAC quitte la salle et ne participe pas au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE, avant le vote du budget primitif 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondant aux projets suivants :

Chap.	Opé.	Article	Objet	Montant
21	102	2183	Achèvement du déploiement de la vidéoprotection	521 000,00
21	107	2151	Réfection de courts de tennis	50 000,00
23	105	2313	Réaménagement du terrain de football et basket avenue Schuman	75 000,00
21	109	21318	Réhabilitation des vestiaires du stade	400 000,00
20	105	2031	Etude sur la qualité de l'air dans les écoles	70 000,00
20	103	2031	Etude sur la création du foyer des fêtes	60 000,00
20	107	2031	Etude sur l'aménagement rue du Garde-Chasse	19 000,00
21	105	2135	Résidentialisation du 20/24 rue des Bruyères	50 000,00
20	102	2051	Licences switchs	1 950,00

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D136_19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

21	102	2183	Switchs et carte SFP+	21 000,00
21	102	21553	Fibre	60 765,60
21	102	2158	Imprimante couleurs multifonctions	700,00
204		20421	La place du Village - Réalisation d'une œuvre artistique	19 500,00
204		20422	Grand jardin partagé - Collectif Fort Avenir	12 700,00

ARTICLE 2 : PRECISE que ces crédits sont compris dans la limite du quart de l'ensemble des crédits votés au titre de l'exercice 2019 pour le budget principal de la Ville des Lilas, repris dans le tableau ci-dessous :

Comptes	Autorisations budgétaires 2019	Montant maximum des crédits ouverts avant le vote du budget 2020
D 165	18 100,00	**4 525,00**
D 20	491 079,16	**122 769,79**
D 204	71 001,00	**17 750,25**
D 21	6 264 413,82	**1 566 103,46**
D 23	614 910,33	**153 727,58**
D 26	2 500,00	**625,00**
D 27	4 155,60	**1 038,90**
TOTAL	7 466 159,91	**1 866 539,98**

ARTICLE 3 : DIT que les crédits ouverts dans la présente délibération seront obligatoirement inscrits au budget primitif de l'exercice budgétaire 2020.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas, et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 23 DEC. 2019
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :
Voix pour 30
Voix contre 0
Abstentions 2
NPPV 1

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191219-D136_19-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019